



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 58886

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur l'annonce de la prochaine fermeture de la "jungle". Il est indispensable que l'État réussisse à reconquérir ces zones de non-droit, en associant à cette réflexion l'ensemble des services concernés, la mairie de Calais, les propriétaires des terrains ainsi que les associations humanitaires. Encore faut-il que cette décision de fermeture n'aboutisse pas à déplacer le problème au lieu de le résoudre, si comme c'est probable les migrants reviennent tout de même et construisent ailleurs. La politique d'immigration de la France ne doit pas privilégier la fermeté au détriment de l'humanité. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement entend poursuivre les mesures annoncées portant sur la création d'un point d'accueil pour les demandeurs d'asile à Calais, ainsi que de lieux d'accueil de jour et d'un lieu d'accueil pour les migrants les plus fragiles.

Texte de la réponse

Le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire partage les préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire quant à la nécessité de garantir un accueil de qualité pour les demandeurs d'asile pendant toute la durée de la procédure. Le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile est cependant tributaire de l'évolution de la demande d'asile, dont il convient de rappeler qu'elle a enregistré une hausse de près de 20 % en 2008 et de 12 % en 2009. Dans le contexte d'accroissement de la demande d'asile, il a été décidé d'augmenter de 1 000 places, dès le 1er juillet 2010, les capacités pérennes d'hébergement dédiées aux demandeurs d'asile. Ces nouvelles places ont été sélectionnées à partir des projets transmis par les préfets de région. À cet égard, le ministère s'est d'ores et déjà engagé à financer 85 nouvelles places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile dans la région Nord - Pas-de-Calais, incluant la création d'un centre de 60 places dans le Pas-de-Calais. L'importance des efforts consentis par le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire en faveur des demandeurs d'asile doit être soulignée. En effet, plus de 300 M sont consacrés chaque année à l'hébergement et à la prise en charge de ces populations, soit plus de la moitié du budget du ministère. Pour la région Nord - Pas-de-Calais, c'est 1,15 MEUR qui a été délégué en 2009 pour assurer l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58886

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Ministère attributaire : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8940

Réponse publiée le : 25 mai 2010, page 5826